



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 mars 2024**

Convocation : le 8 mars 2024

Affiché : le 08 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian LEFORT, Maire.

Présents : Mrs BEUCHEF Alain, BÉNARD Olivier, ~~BESNIER Noël, BRISARD Laurent, BOUL Jérôme,~~ DROCOURT Michel, LADURÉE-ROUSSEAU Jean-René, LEFORT Christian, MÉNARDAIS Olivier, MOTTIER Steven, RIVIÈRE Antoine, THORAVAL Laurent.

Mmes ~~BAUDAIN Béatrice,~~ BAUDOUX Stéphanie, ~~BERNEZ Virginie,~~ BOULIN Sophie, FIANCETTE Odile, LE BRECH Morgane, LEGAY-LEROY Clarisse, VAUTRAIN Florence.

Absents excusés :

Mrs BESNIER Noël (a donné pouvoir à M. MOTTIER Steven), BOUL Jérôme, Mmes BAUDAIN Béatrice (a donné pouvoir à Mme VAUTRAIN Florence), BERNEZ Virginie (a donné pouvoir à Mme FIANCETTE Odile)

Secrétaire : Antoine RIVIÈRE

- [Approbation Procès-verbal du 08.02.2024](#)
- [Approbation des Comptes administratifs 2023](#)
- [Approbation des Comptes de Gestion 2023](#)
- [Affectation des résultats de l'exercice 2023](#)
- [Vote des subventions 2024](#)
- [Vote des budgets primitifs et budgets annexes 2024](#)
- [Demande de subvention Fonds de concours Laval Agglomération pour la restructuration et l'extension de la maison médicale](#)
- [Demande de subvention Amendes de police 2024 – Carrefour rue du Bocage et rue des Sports](#)
- [Demande de subvention CAF – Terrain multisports et divers équipements](#)
- [Rapport décision du Maire](#)
- [Questions diverses](#)

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 février 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

- *Demande de subvention Fonds de concours Laval Agglo – Maison médicale*

Délibération 01-03-2024 : Approbation des comptes administratifs 2023

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

VU les annexes jointes,

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs 2023, dressé par le Maire, Christian Lefort, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 pour le budget principal et les budgets annexes

1°) **lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif se résumant ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	537 104,17 €	737 099,35 €	199 992,18 €
Reprise du résultat antérieur	236 214,69 €		- 236 214,69 €
TOTAL	773 318,66 €	737 099,35 €	-36 219,51 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	2 347 825,02 €	3 107 993,90 €	760 168,88 €
Reprise du résultat antérieur		3 216 699,28 €	3 216 699,28 €
TOTAL	- 2 347 825,02 €	6 324 693,18 €	3 976 868,16 €

BUDGET ANNEXE « LES GASNERIES II - COPRINS »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	262 936,84 €	581 586,53 €	318 649,69 €
Reprise du résultat antérieur	573 929,87 €		-573 929,87 €
TOTAL	-836 866,71 €	581 586,53 €	-255 281,18 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	678 372,55 €	1 091 804,04 €	413 431,49 €
Reprise du résultat antérieur		88 029,15 €	88 029,15 €
TOTAL	678 372,55 €	1 179 833,19 €	501 460,64 €

BUDGET ANNEXE « LES VIGNES »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice		23 857,63 €	23 857,63 €
Reprise du résultat antérieur	19 032,63 €		-19 032,63 €
TOTAL	19 032,63 €	23 857,63 €	4 825,00 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	33 019,94 €		-33 019,94 €
Reprise du résultat antérieur		151 971,46 €	151 971,46 €
TOTAL	33 019,94 €	151 971,46 €	118 951,52 €

BUDGET ANNEXE « LA RONCE »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	75 221,41 €	75 221,41 €	0,00 €
Reprise du résultat antérieur	75 221,41 €		- 75 221,41 €
TOTAL	- 150 442,82 €	75 221,41 €	-75 221,41 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	75 221,41 €	75 221,41 €	0,00 €
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL			0,00 €

BUDGET ANNEXE « LES MIMOSAS »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice			
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL			0,00 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	5 796,78 €		-5 796,78 €
Reprise du résultat antérieur		22 738,66 €	22 738,66 €
TOTAL	-5 796,78 €	22 738,66 €	16 961,88 €

BUDGET ANNEXE « LA DAVIERE II »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice			
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL			0,00 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice		75 240,00 €	75 240,00 €
Reprise du résultat antérieur			0,00 €
TOTAL			75 240,00 €

BUDGET ANNEXE « Hauterives »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice			
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL			0,00 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice			
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL			0,00 €

BUDGET ANNEXE « La Promenade »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice			
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL			0,00 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice			
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL			0,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Délibération 02-03-2024 : Approbation des comptes de gestion 2023

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations sont régulières et qu'elles n'appellent aucune observation complémentaire,

Il est proposé au Conseil municipal :

* **De statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier au 31 décembre 2023** y compris celles relatives à la journée complémentaire, pour le budget principal et budgets annexes

* **De statuer** sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

* **D'approuver** les Comptes de Gestion pour l'exercice **2023** dressés par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part,

* **De le déclarer conforme au compte administratif 2023**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

<p style="text-align: center;">Vote Pour : 19 Contre : 0 Absentions : 0</p>
--

Délibération 03-03-2024 : Affectation des résultats de l'exercice 2023

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

CONSIDERANT les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Budget « principal »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget principal :

- un excédent fonctionnement global de 3 976 868,16 €
- un déficit d'investissement global de **36 219,51 €**

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif 2024 **le résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Affectation en excédent de fonctionnement : 3 940 648,65 €
- Affectation au compte 1068 Réserves : 36 219,51 €
- Affectation au déficit d'investissement : **36 219,51 €**

Budget « Les Gasneries II - Les Coprins »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « Les Gasneries II - Les Coprins » :

- un excédent de fonctionnement global de 501 460,64 €
- un déficit d'investissement global de 255 280,18 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « Les Gasneries II - Les Coprins » 2024 **le résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- Affectation en excédent de fonctionnement reporté : 501 460,64 €
- Affectation en déficit d'investissement reporté : 255 280,18 €

Budget « Les Vignes »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « Les Vignes » :

- un excédent de fonctionnement global de 118 951,52 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « Les Vignes » 2024 **le résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Affectation en excédent de fonctionnement reporté : 118 951,52 €

Budget « La Ronce »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « La Ronce » :

- un déficit d'investissement global de 75 221,41 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « La Ronce » 2024 **le résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Affectation en déficit d'investissement reporté : 75 221,41 €

Budget « Les Mimosas »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « Les Mimosas » :

- un excédent de fonctionnement global de **16 941,88 €**

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « Les Mimosas » 2024 **le résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- Affectation un excédent de fonctionnement reporté : 16 941,88 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote Pour : 19 Contre : 0 Absentions : 0
--

Délibération 04-03-2024 : Vote des subventions 2024

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

Madame Legay-Leroy présente aux membres du Conseil Municipal la liste des bénéficiaires d'une subvention pour 2024 proposée par la commission des finances.

Considérant l'intérêt général des bénéficiaires et qu'une aide soit apportée,
Il est demandé au Conseil Municipal,

- D'approuver le versement des subventions dont la liste est annexée et l'inscription du montant total à l'article 657482 pour 75 000 €.

*4 sortants M. Ladurée, M. Ménardais, M. Lefort, M. Bénard
Votants 12 +1 pouvoir*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vte Pour : 13 Contre : 0 Absentions : 0

Délibération 05-03-2024 : Vote du Budget Primitif 2024 et des Budgets Annexes

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de voter les propositions du Budget Primitif Principal 2024 et le budget annexe du Pré Maugé qui s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses. Les autres budgets annexes sont présentés en suréquilibre :

Budget principal :

Section de fonctionnement : 7 027 796,65 €

Section d'Investissement : 5 332 118,51 €

Budget annexe « Les Gasneries II - Les Coprins »

Section de fonctionnement :

Section d'investissement :

Budget annexe « Les Vignes »

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 629 651,86 €

- Recettes : 796 070,33 €

Section d'investissement :

Budget annexe « Les Mimosas »

Section de fonctionnement : 16 941,88 €

Budget annexe « La Ronce »

Section de fonctionnement : 75 221,41 €

Section d'investissement : 150 442,82 €

Budget annexe « La Davière II »

Section de fonctionnement : 65 240,00 €

Budget annexe « Hauterives »

Section de fonctionnement : 35 000,00 €

Section d'investissement : 35 000,00 €

Budget annexe « La Promenade »

Section de fonctionnement : 71 000,00 €

Section d'investissement : 71 000,00 €

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces budgets.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote Pour : 19 Contre : 0 Absentions : 0
--

Délibération 06-03-2024 : Demande de subvention Fonds de concours Laval Agglomération pour la restructuration et l'extension de la maison médicale

Exposé de Christian Lefort

Réunis tous ensemble, Les professionnels de santé d'Argentré et de Bonchamp ont, début 2023, exprimé leurs besoins en locaux auprès des 2 communes pour mieux répondre à la patientèle (augmentation et vieillissement) et améliorer leurs conditions de travail

Pour le site d'Argentré, en complément des 3 médecins généralistes et de la kinésithérapeute, les professionnels de santé ont le souhait d'intégrer :

- Le cabinet infirmier (actuellement sur un autre site)
- Un 4^{ème} médecin ou un infirmier en pratique avancée
- Un assistant médical
- Deux cabinets pouvant accueillir d'autres professionnels santé (sage-femme, orthophoniste, psychomotricien, ...).

Par ailleurs, les médecins généralistes souhaitent travailler différemment avec des locaux mieux adaptés (moins grand pour l'un d'entre eux), une salle de réunion pour faire le point sur certains patients, un accueil dans de meilleures conditions tant pour la patientèle que pour l'assistante médicale.

Pour ce faire, il est nécessaire de repenser l'aménagement de l'actuelle maison de santé et de prévoir une extension. Le réaménagement de l'existant répondra aux souhaits des médecins généralistes, en particulier en reprenant les locaux de la kinésithérapeute qui se trouvera relocalisée dans l'extension.

Au total, nous allons **budgetiser 467 466 € H.T.** soit 560959,20€, selon l'avant-projet estimé par l'architecte, pour cette opération de restructuration/extension.

Ce projet est éligible au « fonds de concours » de Laval Agglomération.

Nature des dépenses	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre	
Maîtrise d'œuvre (9%)	37 566,00 €
Études complémentaires / frais annexes	
Contrôle technique	4 200,00 €
Mission SPS	8 300,00 €

Sous-total MOE / Études / frais annexes	50 066,00 €
Travaux	
Restructuration de l'existant	236 900,00 €
Extension	150 500,00 €
Aménagements extérieurs	30 000,00 €
Sous-total travaux	417 400,00 €
Coût total prévisionnel H.T.	467 466,00 €

Financements	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens			
DETR	Sollicité	233 733,00 €	50,00%
DSIL			
FNADT			
Autres aide État			
Conseil régional	Sollicité	50 000,00 €	10,70%
Conseil départemental	Sollicité	20 000,00 €	4,28%
Fonds de concours Laval Agglo	Sollicité	61 428,00 €	13,14%
Autre collectivité			
Sous-total aides publiques		365 161,00 €	78,12%
Participation de la commune sur fonds propres		102 305,00€	21,88%
Financement total		467 466,00 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : septembre 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : janvier 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 467 466,00 € H.T.

- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de Laval Agglomération 2024-2026 pour un montant de 61 428,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Délibération 07-03-2024 : Demande de subvention – Amendes de police 2023

Exposé de Christian Lefort :

Conformément aux dispositions des articles R.2334-10 à R.2334-12 du CGCT, le Conseil départemental est chargé de répartir les fonds revenant aux Communes et EPCI de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

L'enveloppe globale est notifiée par la Préfecture.

Dans ce cadre, le Département de la Mayenne participe au financement de projets pour la création d'opérations de sécurité routière. Cette dotation concerne une seule opération par an et par bénéficiaire. L'aide est versée au taux cible de 25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 € HT.

Le dossier complet est à déposer sur la plateforme démarches simplifiées au plus tard le 15 mars 2024.

Cette année, il vous est donc proposé de solliciter la participation financière du Département dans le cadre d'un programme comprenant la sécurisation de passages piétons, l'aménagement du carrefour rue du Bocage / route de Montsûrs et la création d'écluses rue des Sports.

Emplois	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.
Travaux	91 295 €	Amende de Police 2024 Conseil départemental	10 000 €
		Autofinancement	81 295 €
TOTAL	91 295 €	TOTAL	91 295 €

Délibération 08-03-2024 : Demande de subvention CAF 53 – City stade et divers équipements

Exposé de Sophie Boulin

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le CAF de la Mayenne accorde des aides qui visent à développer et garantir une offre de service de qualité en faveur des familles de la Mayenne.

Dans ce cadre la CAF peut ainsi accompagner les investissements (des travaux, des achats de mobilier ou de matériel) visant à favoriser les activités des jeunes sur leurs temps libres.

C'est pourquoi, il vous est proposé de solliciter le soutien financier de la CAF de la Mayenne pour l'installation du city stade et des équipements ludiques prévus dans le réaménagement de l'arrière de la mairie. Ces équipements permettront au service jeunesse « Oxyjeunes » de développer les activités sportives et sur les temps extra scolaires.

<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Désignation</u>	<u>Montant H.T.</u>	<u>Désignation</u>	<u>Montant H.T.</u>
Jeux	52 600,00 €	Subvention A.N.S.	42 342,48 €
Travaux et Équipement City Stade	105 856,20 €	Subvention CAF	47 536,86 €

		Subvention CD 53	21 171,24 €
		Autofinancement	47 405,62 €
TOTAL	158 456,20 €	TOTAL	158 456,20 €

Il vous est proposé :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- De solliciter la CAF de la Mayenne pour une aide financière ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Délibération 09-03-2024 : Rapport décision du Maire

Exposé de Christian Lefort

1 – Droit de Préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'il a délivrées dans le cadre de ses délégations au mois février 2024 :

- Immeuble sur la parcelle cadastrée AB 28 : 28 rue des Fauvettes
- Immeuble sur la parcelle cadastrée AA 354p : 22 rue de Sports
- Immeuble sur la parcelle cadastrée AB 195 : 9 rue des Demoiselles

2- Constitution d'une provision pour créances douteuses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la constitution d'une provision pour créances douteuses :

. Pour l'exercice 2023, l'examen des restes à recouvrer fait apparaître un besoin de provisionnement d'un montant de 3 681,61 euros.

Compte tenu du solde de provisionnement des années précédentes de 6 632.42 euros, l'ajustement des provisions a été fait par l'émission :

- d'un titre au compte 7817 d'un montant de 6 632,42 €.
- d'un mandat au compte 6817 d'un montant de 3 681,61 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

<\\Srv2021-ad\commun\ADMINISTRATION GENERALE\CONSEIL MUNICIPAL\Délibérations\DCM 2024\2024-03-14\Présentation CA 2023-BP 2024.pdf>